

Chambéry, le 17/11/2023

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
du département de la Savoie
à
M. VERDET Stéphane
lieu dit les Granges
73110 - LE PONTET

Attestation d'inscription au répertoire départemental des sorties scolaires avec nuitée(s)

Catégorie : Court séjour
Centre : MONTAGNES NATURE ET HOMMES
73110 - LE PONTET

Date de l'autorisation municipale d'ouverture	: 31/12/9999
Date du dernier procès-verbal de sécurité (VALIDITE)	: 31/12/9999
Date de la dernière visite de l'éducation nationale	: 24/05/2023
N° d'inscription	: 120502A
Nombre de classe(s)	: 2
Répartition par classe selon superficie	: 8 adultes pour l'encadrement
Capacité hébergement enfants hors encadrement	: 60

- Conditions éventuelles de fonctionnement → Réglementation camping. 2 classes pour les séjours courts (jusqu' à 2 nuits). Une classe pour les classes de découvertes (+ de 2 nuits)
- Accueil maternelle → possible pour 2 nuits maximum

L'inscription de l'établissement au répertoire départemental implique le respect par ses exploitants :

- de l'IRD : capacités et possibilités d'accueil spécifiques aux classes de découvertes, (A)
- des clauses de fonctionnement décrites au verso, (B)
- des références légales décrites également au verso. (C)

La périodicité triennale des visites du représentant du service des classes de découvertes définit la limite de validité de ce document.

Sa mise à jour est effectuée à réception du procès-verbal de sécurité de l'établissement et à la suite de la visite de nos services.

La date de passage du groupe de visite de sécurité devra avoir été signalée :

AVANT LE 31/12/10002.

L'exploitant doit envoyer au bureau des classes de découvertes une photocopie du procès-verbal de la commission de sécurité établi par la préfecture du département, dès sa réception.

En l'absence de ce document, l'inscription de l'établissement au répertoire de l'éducation nationale sera automatiquement suspendue et les dossiers de demande d'autorisation de séjour des écoles recevront par mesure de précaution un avis défavorable du directeur Académique.

Liberté : notre responsabilité


Stéphane VERDET